

2025-CE667-04.03.08-R6369

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 juin 2025 à 13 h 30.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

CONSIDÉRANT l'article 73 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Règlement des études de premier cycle;

CONSIDÉRANT le projet de modification du Règlement des études de premier cycle;

CONSIDÉRANT l'examen du Secrétariat général;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la sous-commission du premier cycle (2025-SCPC-404-04, 15 avril 2025);

CONSIDÉRANT les explications du doyen des études par intérim;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter les modifications au Règlement des études de premier cycle tel qu'elles apparaissent en annexe de la présente résolution.

[ANNEXE 2025-CE667-04.03.08-R6369](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général